

**Législation de la troisième session de la vingt-sixième Législature,
5 avril 1965-30 juin 1965**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
14 ÉLISABETH II	
Finances	
1 2 juin	<i>Loi des subsides n° 3 de 1965</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.
6 23 juin	<i>Loi des subsides n° 4 de 1965</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.
10 30 juin	<i>Loi des subsides n° 5 de 1965</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.
11 30 juin	<i>Loi des subsides n° 6 de 1965</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.
Gouvernement	
4 2 juin	<i>Loi instituant la retraite des membres du Sénat</i> , limite à 75 ans l'âge auquel un sénateur devra quitter son poste au Sénat et prévoit des allocations de retraite à base de contributions.
5 2 juin	<i>Loi modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada</i> , porte principalement sur le rajustement du compte de pension de retraite par suite de toute augmentation de traitement.
Habitation	
3 2 juin	<i>Loi modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation</i> , porte de six milliards de dollars à 8,500 millions le montant maximum des prêts garantis en vertu de la loi; de 2,500 millions de dollars à 3,250 millions la somme disponible pour emprunts directs, et de 100 millions de dollars à 300 millions le montant destiné à des projets de rénovation urbaine.
8 23 juin	<i>Loi modifiant la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement</i> , prévoit la nomination de deux autres vice-présidents et comprend les modifications nécessaires.
Revenu national	
2 2 juin	<i>Loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi sur la taxe d'accise</i> , supprime le 31 décembre 1964 comme date limite dans les cas de remboursement ou de déduction de taxe ou du paiement d'un montant égal à cette taxe relativement à certaines marchandises.
16 30 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les douanes</i> , permet d'accepter une obligation ou autre valeur à titre de garantie du paiement d'un droit; permet de réduire la valeur aux fins des droits en certaines circonstances; établit la manière de déterminer les droits sur les marchandises expédiées indirectement au Canada; permet d'établir des tarifs douaniers sur les marchandises d'un gouvernement étranger vendues au Canada au nom de ce gouvernement.
17 30 juin	<i>Loi modifiant le tarif des douanes</i> , applique les dispositions du budget relatives au tarif des douanes.
18 30 juin	<i>Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> , réduit de 10 p. 100 l'impôt des particuliers et modifie en conséquence la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces; autres dispositions au sujet des exemptions et déductions relatives au revenu imposable et au sujet des dépenses d'un contribuable à des fins de publicité dans un journal ou périodique non canadien.
Anciens combattants	
15 30 juin	<i>Loi modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)</i> , augmente de \$25 à \$35 l'allocation mensuelle versée à un étudiant et prévoit que, au moment où le montant de la pension payable à un orphelin sera changé en vertu de la loi sur les pensions, le montant supplémentaire versé à un étudiant une fois qu'il a atteint sa 21 ^e année sera modifié en conséquence.
19 30 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> , prolonge la durée de plusieurs dispositions de la loi afin de répondre aux besoins d'anciens combattants déjà établis sur des fermes, petites exploitations ou autres propriétés; consent des prêts plus élevés à ceux qui désirent profiter de la loi pour s'établir et prévoit des améliorations d'ordre administratif.
20 30 juin	<i>Loi modifiant la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants</i> , permet d'autres exemptions de propriété et de revenu et prévoit certains changements d'ordre administratif.